L'HOMME ET SON DEVELOPPEMENT : Histoire de l'esclavage.

Durant les 14000 dernières années, l'homme a domestiqué successivement et sur divers continents, tous les animaux de la ferme (le mouton, le porc, la chèvre, les bovins, la poule, le cheval) ou de loisirs (le chien, le chat). Dans cette même période, il a maitrisé la culture du blé, de l'orge, du maïs, de la pomme de terre, du riz et il a inventé l'arc, la poterie, le bateau à voile, l'écriture, la roue....

C.Stellmann.

Avant-propos.

L'histoire de l'esclavage est celle des différentes formes prises par la condition sociale d'êtres humains privés, par d'autres, du droit de propriété sur eux-mêmes.

Ainsi, l'esclavage est la réduction d'une personne à un état de privation de toute liberté, celle-ci allant de libertés sociales aux libertés les plus fondamentales. L'esclave est exclu de la société tout en étant dans les sociétés esclavagistes un élément moteur-producteur.

Le statut et la fonction de l'esclave ont varié selon les époques et les lieux : les sources et les justifications de l'esclavage, la position et les tâches matérielles conférées aux esclaves ainsi que les conditions de sortie de la condition d'esclave sont autant d'éléments qui confèrent sa spécificité à chaque configuration historique.

Sur tous les continents, de tous temps les grandes civilisations ont utilisé l'esclavage pour leur développement et leur richesse, en Amérique les civilisations amérindiennes, en Europe les civilisations grecque et romaine, en Afrique la civilisation égyptienne et les arabo-musulmans depuis le VIIIe siècle jusqu'à nos jours, en Asie les civilisation chinoise et indienne.

La traite négrière historique est triple : l'occidentale (la plus dénoncée), l'intra-africaine (la plus tue) et l'orientale (la plus taboue). On y dénombre plus de 40 millions d'esclaves.

La plus longue, la plus constante aussi, est l'orientale. A-t-on le droit de le dire ? A-t-on la liberté de l'écrire sans se faire taxer de néocolonialiste ?

L'esclavage, une réalité qui dure.

On assiste en ce début du XXIe siècle à un retour de l'esclavage dans de vastes parties de la planète, en particulier en Afrique noire depuis la vague de décolonisation des années 1960, mais aussi dans certains pays arabomusulmans, dans le sous-continent indien où perdure l'esclavage pour dette, dans certaines régions chinoises et même en Europe, avec l'exploitation des populations fragiles issues de l'immigration illégale.

On a tendance à croire que tout cela fait désormais partie du passé, mais c'est malheureusement une erreur. Parce que si l'esclavage a été aboli dans plusieurs pays, il perdure encore aujourd'hui.

L'Organisation internationale du travail (OIT) estime à vingt-cinq millions le nombre de personnes vivant actuellement dans des conditions assimilables à de l'esclavage. L'ONG Walk Free estime qu'il y avait 40,3 millions d'esclaves dans le Monde en 2018.

Voici donc les clés pour bien comprendre son histoire.

Étymologies.

Le terme français « esclavage » vient du latin médiéval « sclavus » : le mot « esclave » serait apparu au haut Moyen Âge à Venise, où la plupart des esclaves étaient des Slaves des Balkans (alors appelés Esclavons, du grec Σκλαβένοι), dont certains furent vendus jusqu'en Espagne musulmane où ils sont connus sous le nom de Saqāliba.

Ces termes du Moyen Âge se sont substitués aux termes latins antiques antérieurs : servus, dérive de conservare (« conserver la vie ») qui a conduit aux termes « servile » et « servilité », relatifs à l'esclave et à sa condition. Ce mot a aussi donné naissance au terme « serf » du Moyen Âge et aux modernes « service » et « serviteur ».

Néolithique.

Les premières attestations de l'esclavage remontent au Néolithique. L'anthropologue Alain Testart, dans sa revue des données historiographiques et ethnographiques sur les tombes multiples au Néolithique, distingue plusieurs catégories dans les morts qui accompagnent le défunt : leurs épouses ou concubines, leurs serviteurs royaux, leurs compagnons de guerre, enfin les serviteurs et esclaves que l'on tuait pour suivre leur maître, ces derniers étant reconnus au fait qu'ils étaient jetés sans respect à côté d'un défunt ,lui, enterré en décubitus latéral, souvent dans des fosses circulaires dispersées au sein de l'habitat.



La disposition des corps dans cette tombe

Selon Engels, « Pour le barbare du stade inférieur, l'esclave était sans valeur. Aussi les Indiens américains procédaient-ils avec leurs ennemis vaincus tout autrement qu'on ne fit à un stade supérieur. On tuait les hommes, ou bien on les adoptait comme frères dans la tribu des vainqueurs ; on épousait les femmes, ou bien on les adoptait, elles aussi, avec leurs enfants survivants.

À ce stade, la force de travail humaine ne fournit pas encore d'excédent appréciable sur ses frais d'entretien. Il en fut tout autrement avec l'introduction de l'élevage, du travail des métaux, du tissage et, enfin, de l'agriculture.

Les femmes, qu'il était si facile autrefois de se procurer, avaient pris une valeur d'échange et étaient achetées ; il en fut de même des forces de travail, surtout à partir du moment où les troupeaux devinrent définitivement propriété familiale. La famille ne se multipliait pas aussi vite que le bétail. On avait besoin d'un plus grand nombre de gens pour surveiller les troupeaux ; on pouvait utiliser à cette fin le prisonnier de guerre ennemi qui, de surcroît, pouvait faire souche tout comme le bétail lui-même ».

L'Égypte antique et la Perse ont précédé l'esclavage arabo-musulman.

Les preuves sûres de l'existence de l'esclavage commencent avec les sociétés historiques possédant l'écriture, et peuvent être extrapolées avec prudence, pour les civilisations protohistoriques qui les précèdent.

Dès l'Antiquité, l'esclavage est mentionné dans les plus anciennes sociétés connues possédant une écriture à Sumer (IVe millénaire av. JC.) et à Babylone où le Code de Hammurabi (1750 av. JC) limite quelques abus sur les esclaves.



Comme la plupart des sociétés antiques, l'Égypte a connu l'esclavage mais cette civilisation en usa autrement qu'en Occident comme les Gréco-Romains. La particularité de l'esclavage en Égypte antique est qu'il relève davantage d'une réinsertion sociale des prisonniers de guerre et de droit commun (violeur, assassin) alors qu'en Grèce et à Rome, l'esclavage est le fait de particuliers qui considèrent l'esclave comme

un objet et qui en général était un ancien berger ou agriculteur capturé et vendu sur les marchés d'esclaves.

En Égypte antique, les plus anciennes traces archéologiques d'esclavage datent du début de la XVIIIe dynastie (1550/1295 av. JC). Ainsi vers 1250 avant JC les juifs étaient esclaves du pharaon.

Qu'énoncent les lois de l'Ancien Testament sur

l'esclavage ?Les auteurs réclament-ils l'abolition de l'esclavage ou, au contraire, le justifient-ils, et notamment celui des Noirs ? Ce sujet est presque tabou.

Dans un Proche-Orient ancien où l'esclavage est la règle générale, Israël ne fait pas exception : les esclaves existent, et la Bible en rend compte mais ces pratiques apparaissent toutefois moins sévères que les lois assyriennes, babyloniennes, ou que celles du monde gréco-romain.

Ni la Bible ni le Coran ne condamnent l'esclavage. Ce fut l'un des piliers économiques des sociétés juive, chrétienne et musulmane. Dans les versions en langue d'origine, on trouve plus de 800 références à l'esclavage dans l'Ancien Testament, près de 200 dans le Nouveau et 29 dans le Coran.

Pour Aristote, (384 av. J.C), au point de départ, il y a la nature qui crée d'une part des êtres que leur intelligence destine à commander, d'autre part des êtres que leur seule force corporelle voue à l'obéissance ; en corollaire : tous deux, commandants et commandés, ont même intérêt.

Alexis de Tocqueville (1805-1859) rappelle que « chez les anciens, l'esclave appartenait à la même race que son maître, et souvent il lui était supérieur en éducation et en lumières. Il donne l'exemple de certains lettrés de l'Antiquité, comme le fabuliste grec Ésope (VIe siècle av. J.C), le latin Térence (-184,-159), le philosophe grec Épictète (50-130) étaient esclaves.

L'esclavage arabo-musulman (du VIIIe au XXe siècle).

À partir du VIIe siècle, des expéditions arabes remontent régulièrement la vallée du Nil vers la Nubie alors encore chrétienne et animiste. Les vainqueurs exigent des esclaves comme tribut.

L'expression « traite orientale » désigne le commerce d'esclaves ayant approvisionné les espaces du Proche-Orient ancien durant l'antiquité, puis dans le monde arabo-musulman du VIIe au XXe siècle, avec un maximum aux XVIIIe et XIXe siècles. Cette dénomination qui englobe la traite arabe ou traite arabomusulmane est symétrique de celle de « traite occidentale » qui désigne le commerce triangulaire de la côte occidentale de l'Afrique qui a approvisionné les espaces du Nouveau monde, et qui englobe la traite atlantique.

Les boutres étaient utilisés pour transporter des marchandises et des esclaves entre la côte orientale de l'Afrique, Oman et le souscontinent indien.

La traite orientale se pratique notamment : depuis la mer Méditerranée orientale (« mer du Levant ») et la mer Noire, où les Abbassides, les Mamelouks et les Seldjoukides d'abord, les Ottomans ensuite, réduisaient en esclavage et vendaient des Slaves, des Grecs

anatoliens, des chrétiens orientaux et arabes et des Caucasiens ; par les routes terrestres à travers les déserts du Maghreb et du Machrek.

Sur ces itinéraires, le rôle principal est joué par les Touaregs, successeurs des Garamantes ;par les routes maritimes à l'est de l'Afrique (mer Rouge et océan Indien) à partir de Quelimane, Dar-es-Salam, Zanzibar, Mombassa, vers la Corne de l'Afrique, la péninsule Arabique et l'Asie du Sud ,sur ces itinéraires, le rôle principal est joué par les Somalis, les Yéménites et les



Omanais ;par la Méditerranée occidentale (« mer du Ponant »), où les pirates, en particulier ceux de la côte des Barbaresques, capturaient des esclaves européens, principalement dans les îles Baléares, en Corse, en Sardaigne, en Sicile et en Crète et sur les villes côtières d'Italie, d'Espagne, du Portugal, de la France mais également parfois sur les côtes d'Angleterre, d'Irlande et des Pays-Bas, allant à l'occasion chercher des esclaves jusqu'en Islande.

Une inscription datée de l'an 860, trouvée dans l'est de Java (actuelle Indonésie), mentionne, dans une liste de serviteurs, des jenggi ; une inscription javanaise plus tardive parle d'esclaves noirs offerts par un roi javanais à la cour impériale de Chine. Des négriers chinois achetaient aussi des esclaves noirs (Hei-hsiao-ssu) directement à des marchands arabes, somalis ou afars qui les capturaient dans les régions du Nord-Est du Kenya actuel.

D'après les études de Ralph Austin rapportées par l'anthropologue et économiste sénégalais Tidiane N'Diaye, dans son livre Le Génocide voilé (2008), « rien que pour le Sahara, plus de 9 millions de captifs africains ont été transportés dans des conditions inhumaines dont 2 millions ont péri ou sont restés en bordure du désert. Quant à la traite orientale qui se déroulait dans les régions proches de l'océan Indien et de la mer Rouge, on évalue à plus de 8 millions le nombre de victimes. On arrive ainsi à une évaluation proche des 17 millions de morts ou de déportés dont la plupart étaient des survivants castrés par les Arabes. » Il ajoute : « Pour avoir une idée du mal, il faut savoir que les observateurs avaient constaté que pour chasser et enlever de force cinq cent mille individus, il fallait en faire périr près de deux millions d'autres (résistants ou fuyards) ».

Moyen Âge.

À la fin de la Rome antique correspond donc, en Occident, le passage progressif de l'esclavage à une forme « adoucie », le servage, généralisé à partir du VIIIe siècle.

L'Église considère maîtres et esclaves comme des égaux devant Dieu, et s'oppose, en principe, à ce que des chrétiens appartiennent à d'autres chrétiens. L'esclave peut se marier, sa famille est reconnue. Il a pu aussi, à certaines époques, se faire moine, trouver asile, et donc être soutenu contre son maître.

Contrairement à l'esclave qui est un bien meuble, le serf jouit d'une personnalité juridique. Tout d'abord, il n'appartient pas à son seigneur ; en outre, il possède des biens, peut ester et témoigner en justice, peut contracter (mariages, contrats de vente) plus ou moins librement. Sa condition de servage peut elle-même faire l'objet d'un contrat. Mais ce qui lie avant tout le serf à son seigneur c'est une obligation de stricte obéissance : il la lui doit



comme dernier étage de la pyramide féodale. Ce devoir, comme tout lien féodal, a une contrepartie : le seigneur lui doit protection. Cela distingue les statuts du serf et du vilain.

Ainsi, au VIIe siècle, la reine des Francs Bathilde, elle-même ancienne esclave et par la suite canonisée, aurait, selon la tradition, jugulé l'esclavage dans les royaumes francs en interdisant le commerce sur ses terres.

Plus tard, Louis X le Hutin, roi de France, publie un édit le 3 juillet 1315 qui affirme que « selon le droit de nature, chacun doit naître franc ». Officiellement, depuis cette date, « le sol de France affranchit l'esclave qui le touche »

Cependant, l'institution de l'esclavage subsiste tout au long du Moyen Âge.

Plus ou moins disparu au nord des Alpes, le nombre d'esclaves augmente en Catalogne et particulièrement en Italie entre le XIIIe et le XVe siècle. Les grandes républiques maritimes de Gênes et de Venise sont les plus grands marchands d'esclaves à cette époque.

Sont réduits en esclavage surtout des individus capturés au nord de la mer Noire, où la colonie génoise de Caffa (Crimée) représente la plaque tournante du trafic d'esclaves blancs. Les esclaves mâles sont pour la plupart exportés vers l'Égypte mamelouk où ils constituent une ressource indispensable pour le recrutement de soldats (janissaire), tandis que les femmes esclaves sont amenées en majorité en Italie et sur les grandes îles méditerranéennes (Crète, Sicile, Majorque, Chypre), où elles trouvent leur place dans le service domestique.

XVe siècle. De la Renaissance aux Lumières.

Alors que l'esclavage recule en Europe du fait de l'extension du christianisme, sans toutefois disparaître, il prend son essor dans les colonies américaines.

L'esclavage de type colonial apparaît au milieu du XVe siècle, lorsque les Portugais, ayant réussi à se débarrasser de la tutelle musulmane, sous la direction d'Henri le Navigateur, capturent ou achètent des captifs africains pour les déporter vers leurs colonies de Madère et du Cap Vert.

La traite atlantique débuta en 1441 par la déportation de captifs africains vers la Péninsule ibérique pendant plusieurs décennies. La première vente de captifs noirs razziés des côtes atlantiques a eu lieu en 1444, dans la ville portugaise de Lagos.

En 1455, le Pape Nicolas V autorise le roi du Portugal à soumettre les populations musulmanes d'Afrique, à la suite des conquêtes de l'Empire Ottoman qui ferment à l'Occident l'accès à l'Asie.

Au XVIe siècle.

La colonisation du Nouveau Monde a suscité de nouveaux besoins de main-d'œuvre. Ne trouvant plus assez

de ressources chez les Amérindiens et dans les bouges du Vieux Continent, les Européens ont fait venir des esclaves d'Afrique noire, où ils n'avaient guère de peine à trouver des vendeurs (marchands arabes ou roitelets noirs).

Des compagnies d'hommes de guerre espagnols faisaient le trafic des Amérindiens revendus à Cuba ou Hispaniola. La Couronne espagnole hésita sur la position à tenir face à l'esclavage. D'un côté Isabelle la Catholique réprouvait l'esclavage, mais l'autorisait lorsqu'il s'agissait des Taïnos anthropophages. L'esclavage était possible dans le cadre d'une « guerre juste ».



Les bulles pontificales Sublimus Dei (29 mai 1537) et Veritas ipsa du pape Paul III (2 juin 1537) condamnent l'esclavage des Amérindiens ainsi que « toute mise en doute de la pleine humanité de ceux-ci », ou de « tout autre peuple qui pourrait être découvert dans l'avenir ».

La traite négrière qui se généralise à la suite de la Controverse de Valladolid de 1550 et 1551, allait bientôt être pratiquée également par l'Europe.

Cette décision marque le début de la traite transatlantique. Les nations européennes, en particulier le Portugal, la France, la Hollande et l'Angleterre se lancent dans le commerce triangulaire entre des ports de l'Europe, le Golfe de Guinée et les Amériques (Brésil, Antilles). Le premier navire négrier français, l'Espérance part de la Rochelle en 1594, se dirige vers le Gabon et poursuit au Brésil.

La motivation première des négriers est économique et l'esclave noir est considéré comme une marchandise, sous condition *que ce ne soit pas sur le sol du royaume*. Le pays ayant reçu le plus d'esclaves noirs est de loin le Brésil

avec environ 5,5 millions d'Africains déportés du XVIe siècle à 1850, soit 40 % du total.

XVIIe siècle.

L'Empire ottoman qui domine la Méditerranée orientale, le pourtour de la mer Noire et le nord de l'Afrique à partir du XVIe siècle, pratique largement le commerce d'esclaves, qu'il achète à ses vassaux musulmans (comme le Khanat de Crimée, les Circassiens ou les émirats africains du Soudan) pour les revendre



avec bénéfice aux Perses ou les employer comme goujats (porteurs de bagages et artisans) dans l'armée, la marine, les timars (fermes agricoles), les harems et les domestiques.

L'analyse des statistiques douanières ottomanes des XVIe et XVIIe siècles montre qu'entre 1450 et 1700, l'importation totale d'esclaves originaires du pourtour de la mer Noire par Istanbul (géorgiens, arméniens, pontiques, slaves, roumains) s'élèverait à environ 2,5 millions.

Entre le Moyen Âge et le XXe siècle, les Arabes et les Ottomans ont vendu plus de 17 millions d'esclaves. C'est un fait.

XVIIe et XVIIIe siècles.

Jusque-là, depuis des siècles, des Africains sont essentiellement emmenés à travers le Sahara vers les pays du monde arabe, où ils deviennent esclaves.

Anglais et Hollandais commencèrent la Traite à peu près au même moment, dans la deuxième partie des années 1630, après l'avoir interdite jusque-là.

Le commerce triangulaire fut la base économique du développement des plantations dans les colonies des Amériques, aux Caraïbes comme dans les États sudistes nord-américains

A partir de 1674, une des routes du commerce triangulaire : en vert, les royaumes européens où s'armaient les navires négriers, en rouge, la zone d'origine des esclaves, en bleu, la zone de destination des esclaves.

Le chemin des marchands d'esclaves partait des ports atlantiques ; ils échangeaient des produits manufacturés contre le « bois d'ébène » et les revendaient pour les plantations. Les nations principales le pratiquant étaient l'Angleterre, le Portugal, la Hollande, la France.

Le futur roi catholique anglais Jacques II crée en 1674 la compagnie royale d'Afrique tandis que son cousin français Louis XIV fonde la même année la Compagnie du Sénégal et dissout la Compagnie des Indes de Colbert, l'une des premières compagnies coloniales françaises.

L'année 1674 est celle où Louis XIV devient un monarque absolu et prend ses distances avec Colbert, pour se rapprocher de sa maîtresse la Marquise de Maintenon, celle-ci a passé son enfance à la Martinique et vient de racheter avec l'argent du roi le château de Maintenon à Charles François d'Angennes, celui-ci devient quelques années plus tard le plus riche planteur de Martinique.

L'arrivée des Français et des Anglais en 1674 sur les côtes d'Afrique fait brutalement monter le prix des esclaves, entraînant le développement de nouveaux circuits d'approvisionnement à l'intérieur du continent, qui affaiblissent les sociétés africaines traditionnelles.

L'arrivée en masse de nouveaux esclaves aux Antilles fait parallèlement baisser leur prix d'achat par les planteurs de canne à sucre, tandis que la production de sucre progresse très vite, ce qui a pour effet d'abaisser le prix de cette denrée sur le marché mondial, et de favoriser sa consommation en Europe.

Les ports de la traite négrière les plus célèbres sont, en Afrique Gorée ou Ouidah, en Angleterre Liverpool qui est présenté comme le premier port négrier atlantique avec 4894 expéditions de traite mais il y a également Londres. En Espagne il y a Cadix et au Portugal, Lisbonne. En Allemagne, le port de Hambourg est aussi impliqué dans la traite et Rio de Janeiro au Brésil.

Les grands ports négriers français entre 1707 et 1793 sont : Nantes (42,68 %), La Rochelle (12,65 %), Le Havre (11,93 %), Bordeaux (11,75 %), Saint-Malo (6,46 %), Lorient (4,66 %). 427 navires sont partis de La Rochelle, avec le chargement d'environ 130 000 captifs en Afrique à destination des colonies de l'Amérique et principalement de Saint-Domingue.

Les français installaient des campements à terre en Afrique afin de mener rapidement leur traite en achetant des esclaves en quelques semaines, sauf exception, les marins ne s'aventurent pas à l'intérieur des terres, ils ont recouru à des marchands noirs.

Les esclaves sont entassés à bord des navires dans les conditions insalubres sur lesquelles les partisans de l'abolition se sont appuyés. La navigation dure entre trente et cinquante-cinq jours suivant la rapidité du navire.

Les gouvernements ont choisi d'encadrer l'esclavage pour en limiter les abus, faute de pouvoir l'interdire. C'est ainsi que le fils du grand Colbert, ministre de Louis XIV, édicta en mars 1685 un texte réglementaire plus tard appelé Code Noir.

Les trois pays les plus concernés, la France, le Danemark et l'Angleterre ont aboli la traite des esclaves, dans les années 1790 pour les deux premiers, en 1807 pour l'Angleterre. Mais entre-temps, le rétablissement de l'esclavage



par la France en 1802, rétablit aussi la traite. Rappelons que Joséphine de Beauharnais la première épouse de l'empereur Napoléon ler de 1796 à 1809, est née à la Martinique de parents planteurs.

L'Église catholique, en partie grâce aux historiens de la traite transatlantique, a fini par reconnaître sa part de responsabilité. Le pape Jean-Paul II, pour la première fois, en 1991 à Gorée, « a demandé pardon pour les péchés commis par l'Europe chrétienne contre l'Afrique », on attend le geste similaire de la part de Recep Tayyip Erdoğan.

Redoutables corsaires, les Barbaresques dominèrent les mers entre le XVIe et le XVIIIe siècle : ils pillaient et attaquaient tous les navires chrétiens qu'ils croisaient en Méditerranée et en Atlantique et menèrent des raids jusqu'à Reykjavik, en Islande.

Les corsaires barbaresques les plus connus sont des Européens convertis à l'islam, tels que Barberousse, et son frère aîné Arudj, Turgut Reis (aussi connu sous le nom de Dragut), Uluç Ali Paşa, Ali Bitchin, Salomo de Veenboer, etc. En 1830, la conquête d'Alger par la France mit un terme définitif à la traite des esclaves en Afrique du nord et au règne des Barbaresques.



XIXe siècle. De l'abolitionnisme au retour de l'esclavage.

L'esclavage, pudiquement qualifié d'« institution particulière » par les élites des Lumières, a été progressivement aboli à la fin du XVIIIe siècle et au XIXe siècle dans les États américains et les colonies européennes grâce à l'action des sociétés philanthropiques d'inspiration chrétienne.

La traite occidentale a ensuite chuté après le congrès de Vienne (1815), où Talleyrand promit de soutenir la position britannique sur son interdiction, renforcée par le droit de visite des navires étrangers, imposé par les Anglais grâce à la domination des mers par la Royal Navy, après avoir négocié les années précédentes des traités internationaux pour rendre effective l'abolition de la traite négrière au début du siècle.

Peu après, l'esclavage est lui-même aboli dans l'Empire colonial anglais et lors de la Révolution de 1848 en France.

Aux États-Unis la guerre de sécession met fin à l'esclave en 1865 et la décennie suivante à Cuba et au Brésil, mais principalement avec des esclaves nés dans le pays. Il continue à être constaté notamment dans plusieurs pays d'Afrique par la traite orientale, et en Inde.

XXe siècle.

Après la Seconde Guerre mondiale, l'influence des idées démocratiques a conduit à son abolition dans l'ensemble des États de la planète. Les derniers pays à l'abolir officiellement ont été deux pays arabo-musulmans : l'Arabie saoudite en 1962 et la Mauritanie en... 1980.

Dans les années 1990, les commerçants mauritaniens du Sénégal ont été ainsi victimes de violences meurtrières de la part d'émeutiers noirs qui les ressentaient comme liés aux anciens trafiquants d'esclaves...

XXIe siècle.

Depuis vingt ans et le vote de la loi Taubira, le 21 mai 2001, reconnaissant la traite et l'esclavage comme crime contre l'humanité, les recherches ont beaucoup progressé en France, portées notamment par de nouvelles questions.

L'esclavage n'a pas disparu pour autant. Il est très présent dans le sous-continent indien où l'endettement et les accidents de la vie conduisent des millions de malheureux à vendre leurs enfants ou se placer sous la sujétion de leur créancier.

En Afrique, dans toute la frange sahélienne au sud du Sahara (Mauritanie, Mali, Niger, Nigeria, Tchad, Soudan), de sanglantes tensions perdurent entre les descendants d'esclaves et leurs anciens propriétaires, généralement des nomades musulmans à peau claire.

Ainsi aujourd'hui des tribus arabo-musulmanes du Nigeria (Boko Haram) ou du Soudan effectuent de véritable razzia dans les régions chrétiennes noires et enlèvent des jeunes femmes comme esclaves sexuelles.

En Afrique, prédicateurs musulmans et chrétiens évangéliques s'affrontent pour gagner à leur cause de nouveaux fidèles ; chacun s'efforce de convaincre les Africains qu'ils ont été victimes du parti adverse et que la religion va les délivrer de l'esclavage.





Abolitions de l'esclavage.

C'est une longue bataille dont la géopolitique a été le support.

Selon les recherches historiques les plus récentes, c'est vers 1230 avant JC, que Moise donna le signal du départ des Hébreux esclaves d'Égypte pour la Terre promise car finalement, le Pharaon accepta la demande des israélites, de laisser Moïse les conduire dans le désert pour honorer leur dieu. La sortie d'Égypte, et donc de la servitude, étant l'acte fondateur du peuple d'Israël, la Bible hébraïque est bel et bien l'histoire d'une libération mais aussi de l'apprentissage de la liberté et de la reconnaissance de leur Dieu, c'est le symbole de la Pâques juive.

Les peuples francs se font un devoir d'honorer l'étymologie de leur nom. En France, l'ordonnance de 1315 de Louis X le Hutin promulgue le « Privilège de la terre de France », faisant de tout esclave posant le pied sur le sol français un homme libre.

Au Moyen Age, l'esclavage connaît un fort repli en Europe du Nord, à la suite de la christianisation progressive de la fin de l'Empire Romain. Il est remplacé par le servage, système bien distinct qui, s'il prive toujours les serfs d'une bonne partie de leur liberté, leur accorde toutefois une existence juridique.

Les bulles pontificales Sublimus Dei (29 mai 1537) et Veritas ipsa du pape Paul III (2 juin 1537) condamnent l'esclavage des Amérindiens ainsi que « toute mise en doute de la pleine humanité de ceux-ci », ou de « tout autre peuple qui pourrait être découvert dans l'avenir ».

L'abolition de l'esclavage est un thème abordé par de nombreux philosophes des Lumières, comme Montesquieu « De l'esclavage des nègres » (1748), Voltaire « Candide ou l'Optimisme » (1759) et Diderot « de L'Histoire des Deux-Indes » (1780).

L'esclavage est cependant critiqué par les philosophes humanistes comme Michel de Montaigne dès le XVIe siècle, ainsi que par l'Église, qui ne parvient cependant pas à s'opposer aux très riches planteurs et commerçants.

L'esclavage, a été progressivement aboli à la fin du XVIIIe siècle et au XIXe siècle dans les États américains et les colonies européennes grâce à l'action des sociétés philanthropiques d'inspiration chrétienne.

En 1759 les quakers de Pennsylvanie sont parmi les premiers Américains Blancs à condamner l'esclavage.

En Europe, le Portugal fut le premier pays à abolir l'esclavage sur tout son territoire colonies comprises par le décret du 12 février 1761. En 1803 le Danemark et la Norvège interdit la traite négrière.

Le 2 mars 1807 Britanniques et Américains s'interdisent la traite négrière puis sous leur pression, en 1815, au congrès de Vienne. Ils sont suivis par la plupart des autres puissances européennes. La traite se poursuivit de façon clandestine et il fallut attendre une succession d'abolitions de l'esclavage pour que ce trafic cesse au cours du XIXe siècle.

En France l'esclavage a été aboli plusieurs fois au cours du temps, en 1794, puis rétabli par Napoléon en 1802. La traite sera interdite sans succès en 1815, avant que l'esclavage ne soit définitivement aboli en France en 1848, sous l'impulsion de Victor Schœlcher.

Le 1er janvier 1804, l'ancienne colonie française de Saint-Domingue, devenue République d'Haïti, à travers son acte d'indépendance, qui déclare libre tous les hommes sur son territoire.

En 1810 par le Chili, en 1813 par l'Argentine, en 1821 par la Colombie, en 1829 par le Mexique, en 1833 pour les colonies britanniques, en 1846 par la Tunisie, en 1847 par la Suède et par l'Empire ottoman. En 1848 par le Danemark, en 1861 en Russie, en 1863 par les Pays-Bas.

En 1816, après le bombardement d'Alger, Omar Agha, dey d'Alger, signe un traité qui prévoit la libération de tous les esclaves européens et l'abolition de fait de la traite. Les captifs des guerres maritimes entre la régence d'Alger et les pays d'Europe

sont dès lors désignés comme « prisonniers de guerre ». Ces derniers furent libérés par les troupes françaises lors de la reddition d'Alger en 1830. En Tunisie, la traite est abolie le 23 janvier 1846 par Ahmed Ier Bey.

L'abolition de l'esclavage a été à l'origine de la guerre de sécession aux Etats-Unis entre le Nord, région industrielle, qui souhaitait l'abolition de l'esclavage et la région du Sud, région de planteurs qui y était opposé. L'esclavage est aboli le 18 décembre 1865 dans tous les États-Unis, à la fin de la Guerre de Sécession.

En 1873, Zanzibar abolit la traite des esclaves. En 1888 au Brésil et en 1942 par l'Éthiopie.

Après la Seconde Guerre mondiale, l'influence des idées démocratiques a conduit à son abolition dans l'ensemble des États de la planète. Les derniers pays à l'abolir officiellement ont été deux pays arabo-musulmans l'Arabie saoudite en 1962 et en 1980 la Mauritanie, dernier pays à avoir officiellement aboli l'esclavage.



Esclavage contemporain.

Soit par survivance du phénomène esclavagiste traditionnel, soit à travers de nouvelles formes dites « modernes », l'esclavage est resté une réalité au XXe siècle. De nombreux comportements systématiques (camps de concentration ou de travail, proxénétisme, domestiques dont les papiers sont confisqués...) ont ainsi progressivement été analysés comme de nouvelles formes d'esclavage.

En Union soviétique et en Chine règne la déportation brutale vers des camps de travaux forcés (Goulag ou Laogai) où l'individu est assujetti à un travail gratuit et dans des conditions qui l'écrasent, pouvant aller jusqu'à la mort. Parfois sa famille subit le même sort.

Pendant la Seconde Guerre mondiale, les envahisseurs (Allemands et Japonais) et leurs dictatures militaires criminelles ont organisé l'esclavage de masse dans les pays conquis, et même en partie au sein des leurs, avec les détenus politiques issus de leur propre population. L'Allemagne nazie a exploité environ douze millions de personnes, principalement originaires de l'Europe de l'Est, alors que le Japon en a exploité plus de dix-huit millions en Extrême-Orient.

Ce quasi-esclavage poussé parfois jusqu'à l'extermination s'est exercé au sein de camps de travail, de camps de concentration et aussi de camps d'extermination spécialisés. Les cas de prostitution forcée sont aussi fréquents, particulièrement dans le cas du Japon qui enrôla environ 200 000 femmes de « réconfort ».

Enfin, plusieurs pays anciennement colonisateurs, notamment des pays arabes, ont maintenu l'esclavage jusqu'au milieu du XXe siècle : Arabie saoudite et Oman mais également chez les Maures en Mauritanie et au Soudan français, et ce malgré sa suppression officielle. La Mauritanie n'a supprimé l'esclavage des Harratins, noirs des oasis du Sahara, qu'en 1980. Aujourd'hui, l'esclavage traditionnel résiste dans de nombreux pays d'Afrique et d'Asie.

L'esclavage est réapparu au Soudan dans les années 1980. Les autorités musulmanes du nord, en guerre contre les noirs chrétiens et animistes du sud du pays qui se sont rebellés, massacré les populations civiles de nombreux villages et continuent à y enlever de nombreux enfants pour les convertir à l'islam et les utiliser comme esclaves à Khartoum.

Le tabou que représente la question de l'esclavage des noirs au sein des sociétés musulmanes n'est plus absolu. Désormais, de nombreux historiens commencent à l'explorer. Certains d'entre eux subissent pour cette raison des accusations de racisme ou d'amateurisme.

L'affaire Olivier Grenouilleau est une affaire médiatique française qui voit un collectif de Français ultramarins porter plainte en septembre 2005 contre les historiens Max Gallo et Olivier Grenouilleau, les accusant de violer la Loi Taubira, qui classe la traite négrière atlantique dans les crimes contre l'humanité.

Par ailleurs, malgré la relative dangerosité de la question, certains chercheurs sont allés très loin dans leurs déclarations. Ainsi, lors d'un entretien télévisé sur France Ô en 2008, l'historien franco-sénégalais Tidiane N'diaye affirma : « Si la traite transatlantique a été qualifiée et reconnue à juste titre comme un crime contre l'humanité, ce qu'il faut dire c'est que celle pratiquée par les Arabo-musulmans fut un véritable génocide ; parce que le sort qui était réservé aux captifs africains apparaît aujourd'hui avec le recul comme une sorte d'extinction ethnique à terme, et programmée par castration massive ».

Le trafic des Noirs rapporte : environ 400 euros la tête en 2017, moins cher qu'un mouton de l'aïd. En Mauritanie, l'esclavage officiellement aboli en 1981, est toujours pratiqué sur 300.000 à 700.000 individus

Formes modernes de l'esclavage.

L'Organisation internationale du travail (OIT) estime à vingt-cinq millions le nombre de personnes vivant actuellement dans des conditions assimilables à de l'esclavage, d'où le terme d'« esclavage moderne ».

Selon l'ONU, chaque année, deux millions de personnes sont réduites en esclavage.

Le rapport 2018 de l'ONG Walk Free dénombre 40,3 millions d'esclaves dans le Monde.

Femmes prisonnières du goulag, ou la souffrance sublimée





Le Laogai: goulag chine

Le travail forcé %



Travaux forcés dans la carrière du camp de concentration de Mauthausen.



Dans les pays développés, par extension et à la suite de l'évolution des points de vue, d'autres situations sont considérées par certains comme assimilables à de l'esclavage moderne : le tourisme sexuel ; le travail clandestin ; le travail des enfants.

En 2000, l'UNICEF estimait que deux cent mille enfants étaient retenus en esclavage en Afrique centrale et occidentale.

D'après l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) quelque deux cent mille femmes et enfants sont victimes de l'esclavage.

La pratique des enfants soldats peut également être assimilée à une forme d'esclavage, d'autant qu'à l'emprise psychologique mise en œuvre sur des enfants, s'ajoute la dépendance physiologique obtenue par l'usage de drogues fortes.

Lors d'un voyage au Sahara, en 2005, nous avons pu croiser ce type de camion entre la frontière du Niger et de la Lybie : c'est la nouvelle piste de l'esclavage où les passeurs font fortune sans risque.





Conséquences de l'esclavage.

Racisme.

Aux Temps modernes le développement de la traite atlantique a conduit à assimiler les esclaves aux noirs d'Afrique et suscité en Occident le développement du racisme et du mythe de la supériorité de la race blanche.

Esclavage et langues.

En linguistique, une langue créole (en anglais : creole ; en espagnol : criollo ; en portugais : crioulo) est une langue qui est devenue native dans une société, mais qui descend à l'origine d'un pidgin celle-ci est une langue véhiculaire simplifiée créée sur le vocabulaire et certaines structures d'une langue de base, en général européenne. Le créole est une langue aussi complexe et aussi riche que n'importe quelle autre langue native.

Quelques exemples en créole réunionnais pour illustrer :

- "Lu' l'a touffe à cause lu' l'a trop mangé "pour " Il s'est étouffé parce qu'il a trop mangé "
- « Ekout in ninstan siouplé » pour « Un peu de silence s'il vous plaît. »
- « Gèr karant » pour « Deuxième guerre mondiale. »

En raison de leurs origines diverses, les esclaves n'avaient pas la possibilité de communiquer entre eux dans leurs langues maternelles. Cela entraine alors l'émergence des créoles dérivés à la fois des langues des maîtres et des langues africaines. Si certaines de ces langues restent très courantes de nos jours d'autres sont menacées de disparition. De nombreuses langues créoles existent en fonction de l'origine des lieux colonisés : allemande, anglais, arabe, espagnole, français, malaise, néerlandais ou portugaise.

En Colombie par exemple « le palenque », mélange de bantou et d'espagnol a survécu à l'abolition de l'esclavage et est inscrite au patrimoine culturel immatériel de l'humanité de l'Unesco en 2005.

Dans les Caraïbes françaises, ce moyen linguistique de communication s'est constitué de mots de diverses origines mais possède une syntaxe, une grammaire et une conjugaison basées sur le modèle des langues d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale

Le terme « créolisation » fut tout d'abord une appellation datant de l'époque coloniale. La créolisation était l'équivalent de l'acclimatation au nouvel environnement de l'esclave récemment déporté. Le créole désignant à l'origine l'européen né dans une colonie, le mot créolisation signifiait en fait l'intégration de sa langue par l'esclave, en y apportant quelques évolutions mineures.

L'impact religieux.

Les hommes, les femmes et les enfants arrachés à leur continent ont emporté avec eux leurs croyances et rites.

Le vaudou, religion issue des cultes animistes africains s'est retrouvé aux Antilles (notamment à Haïti), au Brésil et en Amérique (Louisiane). En raison de son caractère secret le culte vaudou suscitait la terreur chez les colons. Interdit mais pratiqué dans la clandestinité par les esclaves il a joué un



rôle déterminant dans la révolte de 1791. Cette révolte a abouti à la naissance de la première République Noire de HAÏTI.

Au Brésil, le Candomblé est le culte de divinités d'origine totémique et familiale, les orixás, chacun rattaché à un élément naturel comme le feu, la terre, les rivières, la mer, etc. Chaque orixá est caractérisé par un ensemble de couleurs, et d'objets qui le représentent, support de danses et de transes, souvent assimilés à des personnages bibliques.

Dès l'arrivée des premiers Africains déportés sur le sol américain, la vie religieuse est devenue un moyen de transcender un quotidien mortifère. Leur chemin est parsemé de longues journées de travail forcé, de conditions de vie inhumaines, de châtiments et de sévices en tous genres. La pratique religieuse leur donne une fenêtre sur un autre monde. D'année en

année, le culte religieux deviendra un espace de relâchement, de liberté et d'expression unique.

L'église chrétienne s'est comportée comme un mouvement social pour la communauté africano-américaine. Elle est devenue un lieu de liberté qui, progressivement, supportera les fondations de l'expression politique et de la demande de justice sociale : « J'ai fait un rêve » de Martin Luther King. Sa fonction pivotale s'explique également par le rôle de la religion dans la fondation de la société et la vie politique étasuniennes. Entre les idéaux d'une nation divisée, ivre de liberté et ceux d'une communauté poussée dans ses retranchements, cette contribution se

propose d'analyser la naissance de l'église africano-américaine durant l'esclavage.



Le Negro Spirituel, le Blues ou le Jazz sont autant de rythmes qui résultent du croisement des traditions orales africaines et euro-américaines.

Les rythmes particuliers des danses africaines ont été les bases de nombreuses danses contemporaines, telle la rumba, la samba, le chachacha.

L'esclavage a également été à l'origine de danse comme la capoeira au Brésil. Il s'agissait d'un art martial élaboré en secret par les esclaves noirs du Brésil, pour lutter contre leurs oppresseurs. Interdit en raison des craintes des esclavagistes de voir éclater une rébellion, les esclaves ont alors l'idée d'exécuter les mouvements sous l'apparence d'une danse.

L'esclavage a été de tous temps les thèmes animant la littérature, le théâtre, le cinéma.











